

5 avril 2019

Assurez-vous de distribuer des copies de cet Info SST et de l'afficher aux endroits appropriés, dont le tableau d'affichage SST de votre unité.

Accueil et intégration des jeunes et nouveaux employés

La **Direction santé, sécurité et mieux-être** souhaite vous rappeler les bonnes pratiques d'intégration des jeunes et des nouveaux employés.

Saviez-vous que, faute de formation et de supervision, les jeunes et les travailleurs nouvellement affectés à un poste sont beaucoup plus à risque d'avoir un accident du travail? Chaque année, au Québec, plus de 11 000 jeunes sont blessés, mutilés ou tués au travail.¹

Pour prévenir des accidents, éviter des coûts inutiles, accroître la productivité et retenir la main-d'œuvre, donnez à vos employés toute l'information, la formation et la supervision nécessaires pour qu'ils accomplissent leurs tâches de façon sécuritaire dès leur premier jour de travail.

À la Ville de Montréal, on retrouve ces jeunes dans plusieurs groupes d'emplois, notamment chez les cols blancs (sauveteurs, etc.), les cols bleus (brigade propreté, etc.), les policiers (cadets) et les pompiers. À la Ville, en moyenne par année, il y a eu 274 événements accidentels au travail² pour 1408 jeunes employés embauchés ou réembauchés³ soit près de 20 %.

L'accueil et l'intégration des nouveaux employés sont essentiels afin d'éviter des accidents du travail. Le manque d'expérience, l'hésitation à poser des questions, la méconnaissance des risques liés aux tâches et la prise de risques inutiles en voulant faire leurs preuves sont notamment des raisons pour lesquelles les jeunes et les nouveaux employés sont plus à risque de subir un accident du travail.



Travailler pour profiter de la vie, mais pas au risque de la perdre !¹

¹ Site internet de la CNESST – 21 mars 2019

² Base de données – Employeur D- 25 mars 2019 – Année 2018

³ Données transmises par SIRH – 3 avril 2019

Afin d'éviter ou de réduire les risques, nous recommandons les mesures suivantes :

- Planifier l'arrivée d'un nouvel employé;
- Accueillir et sensibiliser le nouvel employé aux risques présents dans son milieu de travail avant son arrivée ou dès la première journée de travail;
- Former et accompagner l'employé sur ses tâches spécifiques de travail;
- Faire le suivi, superviser, observer et lui donner une rétroaction sur les comportements à améliorer et évaluer l'employé.

Pour bien communiquer avec les jeunes et nouveaux employés :

- Expliquez clairement les comportements attendus;
- Encouragez-les à poser des questions;
- Favorisez une approche d'apprentissage en utilisant des cas précis et en donnant l'exemple;
- Tentez de les convaincre plutôt que leur dicter les règles.

Consultez ces sites Web qui regorgent d'informations utiles concernant l'accueil et l'intégration des employés :



POUR EN SAVOIR PLUS

- [CNESST](#) Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- [APSAM](#) Association paritaire pour SST, secteur affaires municipales
- [ACQ](#) Association de la construction du Québec

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire

N'hésitez pas à communiquer avec votre [intervenant SST](#)